

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères,
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU la Loi N°59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey ;
- VU le Décret N°59-218 du 15 décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret N°59-224 du 15 Décembre 1959, créant une allocation familiale en faveur des fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- VU le Décret N°455/PR du 26 Décembre 1961, portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des personnels administratifs communs ;
- VU le Décret N°62-86/PR du 26 Février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires ;
- VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Les Secrétaires des Affaires Etrangères dont les noms suivants sont nommés aux emplois suivants pour compter du 1er Janvier 1964 :

- Monsieur Tiamiou ADJIBADE : Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique,
- Monsieur Cyrille SAGBO : Directeur-Adjoint des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique,
- Monsieur Jacques ADANDE : Directeur par intérim des Affaires Politiques,
- Monsieur Alain PETERS : Directeur par intérim des Relations Economiques et des Accords Commerciaux.

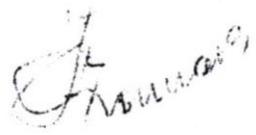
Article 2 - Madame do REGO (née YEHOUME Bernardine) Secrétaire de 4ème classe stagiaire des Affaires Etrangères, est nommée Directrice par intérim des Affaires Administratives et Consulaires pour compter du 29 Juillet 1964.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 14 Août 1964

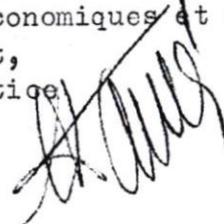
par le Président de la République,

le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

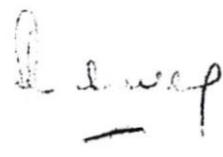


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

pour Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan
absent,
Ministre de la Justice chargé
de l'intérim,



A. ADANDE



S.-M. APITHY

Le Ministre des Affaires Etrangères,



G. LOZES

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales,



Th. PAOLETTI

Ampliations :

PR	8	CP	5
PC	15	SF	5
MAE	20	Intéressés ..	4
Ministères	9	SGG	4
MFAEP	4	DI	2
DGF-CF-DB-DC ..	8	JORD	1
DFP + DP	6		
Trésor	2		